



Natura 2000

« Gestion d'un territoire et évaluation d'incidence »

Claude HENRY
DDTM13/PNT/Unité Natura 2000
15 avril 2021



La biodiversité

La biodiversité, définition historique :

« La totalité de toutes les variations de tout le vivant »

(E.O. WILSON, 1988, compte-rendu du *National Forum on Biological Diversity*)

«Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

(article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et ouverte à la signature de 188 Etats lors de la Conférence de Rio le 5 juin 1992, entrée en vigueur le 29 décembre 1993)



Fondements du réseau Natura 2000

- Constat mondial : un patrimoine naturel menacé, une érosion de la biodiversité
 - « 1 mammifère sur 4, 1 oiseau sur 8, 1/3 de tous les amphibiens et 70 % de toutes les plantes évaluées sont en péril » (IUCN, liste rouge)
- Les principales causes :
 - Destruction/dégradation des habitats (urbanisation, développement des voies de communication, pollution, intensification agricole, déprise agricole);
 - Invasions biologiques;
 - Surexploitation des espèces.



Fondements du réseau Natura 2000

Nécessité d'une préservation de la biodiversité;

 Proposition d'un niveau d'intégration élevé : l'écosystème et sa fonctionnalité écologique ;

Vision dynamique de la préservation de la biodiversité.

 Conciliation des enjeux de préservation avec les enjeux sociaux, économiques et culturels.



Fondements du réseau Natura 2000

Directive « oiseaux » n°2009/147/CE (1979 + 2009)

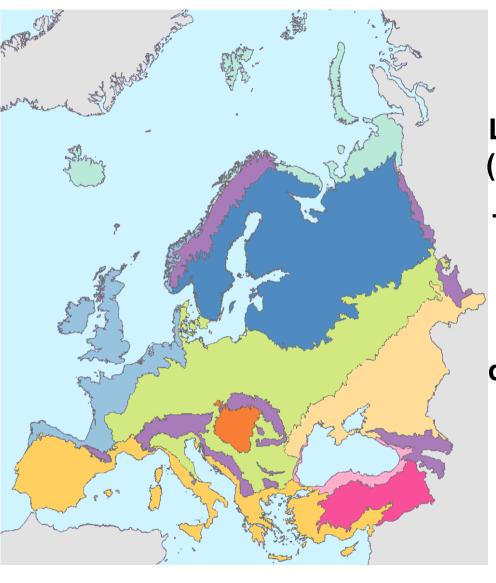
- Conservation de 181 espèces et sous-espèces d'oiseaux sauvages + espèces migratrices régulières (EMR);
- S'applique aux oiseaux, œufs, nids et habitats ;
- Création des zones de protection spéciales (ZPS);
- Environ 5.000 ZPS, 500.000km², 10 % de la surface.

Directive « habitats » n°92/43/CEE (1992)

- Conservation de plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales ainsi que leurs habitats;
- Création des zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- Environ 22.000 ZSC, 700.000km², 15 % de la surface ;
- Création du réseau Natura 2000 (ZSC + ZPS) + évaluation d'incidences.

L'ensemble des sites désignés au titre de ces 2 directives forme le réseau Natura 2000





Découpage de l'Europe en 11 zones biogéographiques



L'Europe a déterminé les critères (faune/flore) pour retenir les sites

→ Directives Habitats et Oiseaux



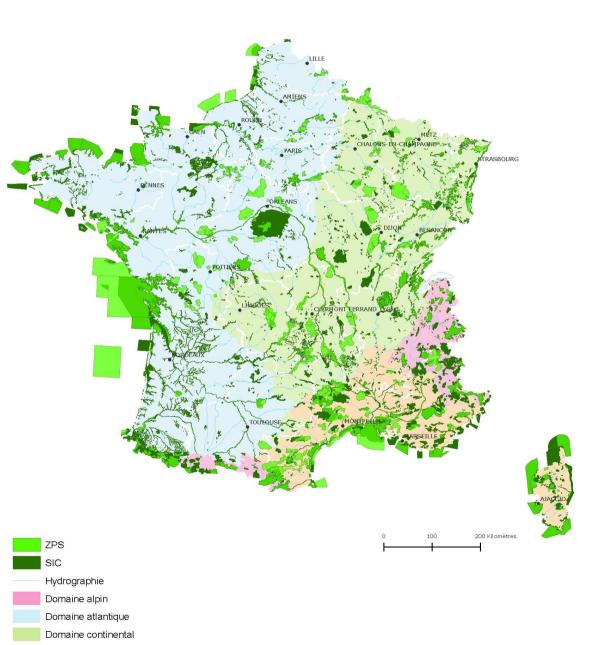
Chaque État a été chargé de définir des sites sur son territoire



Constitution d'un réseau de sites représentatif de la biodiversité en Europe = le Réseau NATURA 2000



Réseau Natura 2000



Domaine méditerranéen

4 zones biogéographiques

12,6 % du territoire terrestre

6.9 M ha terrestres

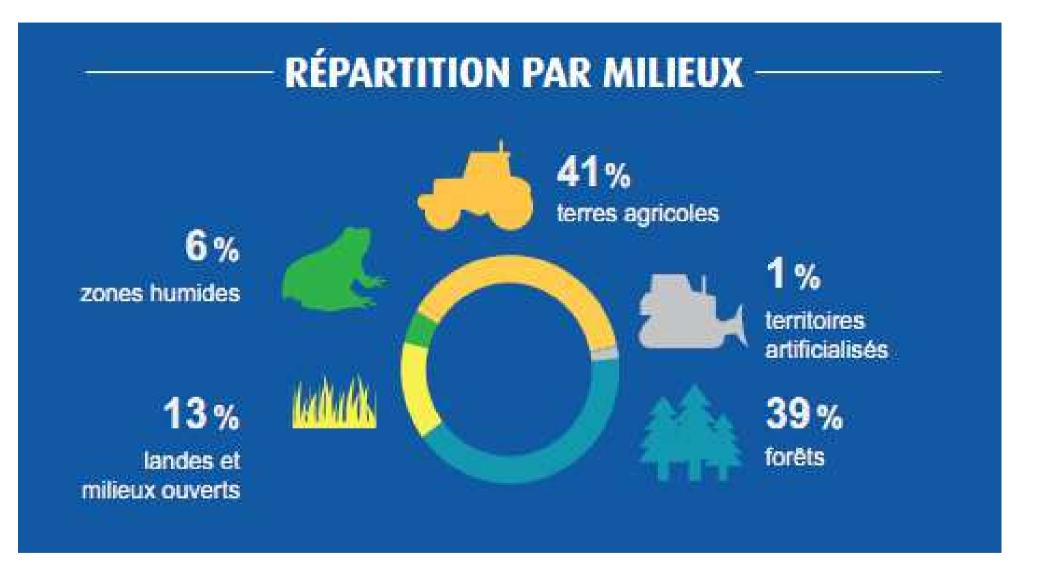
4 M ha marins

1758 sites

20 à 30 % des communes ;

15 millions d'habitants.







Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent de sites importants pour la biodiversité. Il est mis en place en application des directives européennes "Oiseaux" (79/409) et "Habitats" (92/43) et composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC). L'objectif principal de ce réseau est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines adaptées.

MARSEILLE

Cette carte présente les sites du réseau désignés (ou proposés)

- SIC : les Sites d'Importance Communautaire (liste arrêtée par

- pSIC : les propositions de Sites d'Importance Communautaire

- ZPS : Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées par

faites par la France à la Commission européenne (non encore

- la directive "Habitats" :

la directive "Oiseaux" :

arrêtés ministériels.

Portail National

http://www.natura2000.fr

SIC).

ZSC : Zones Spéciales de Conservation.

la Commission européenne).

Le réseau Natura couvre plus de 30% du territoire de PACA, ce qui atteste de l'exceptionnelle biodiversité de la région reconnue au niveau européen.

> PACA: à ce jour 43 ZSC, 51 SIC, 2 pSIC, 32 ZPS soit un total de 128 sites dont 13 marins

(126 gérés par la DREAL PACA).

DIGNE-LES-BAINS

Directive "Oiseaux"

Directive "Habitats"

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Communautaire (pSIC)

Réseau Natura 2000 - Les sites

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

proposition de Site d'Importance

Site d'Importance Communautaire (SIC)

- Préfecture
- Sous-Préfecture

Cours d'eau

75 km

ROLE DE LA DREAL

La DREAL PACA pilote au niveau régional la mise en place du réseau Natura 2000 et la gestion des sites. Pour cela, elle s'appuie particulièrement sur les directions départementales en charge des territoires DDT ou DDTM.

Elle assure aussi la diffusion de l'information sur le pages Natura 2000 de son site internet :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r187.html

réseau en Provence-Alpes-Côte-d'Azur à travers les

Validité de la carte : juin 2011

© IGN BdCarto ® - © DREAL PACA Realisation : DREAL PACA CM sites natura.wor





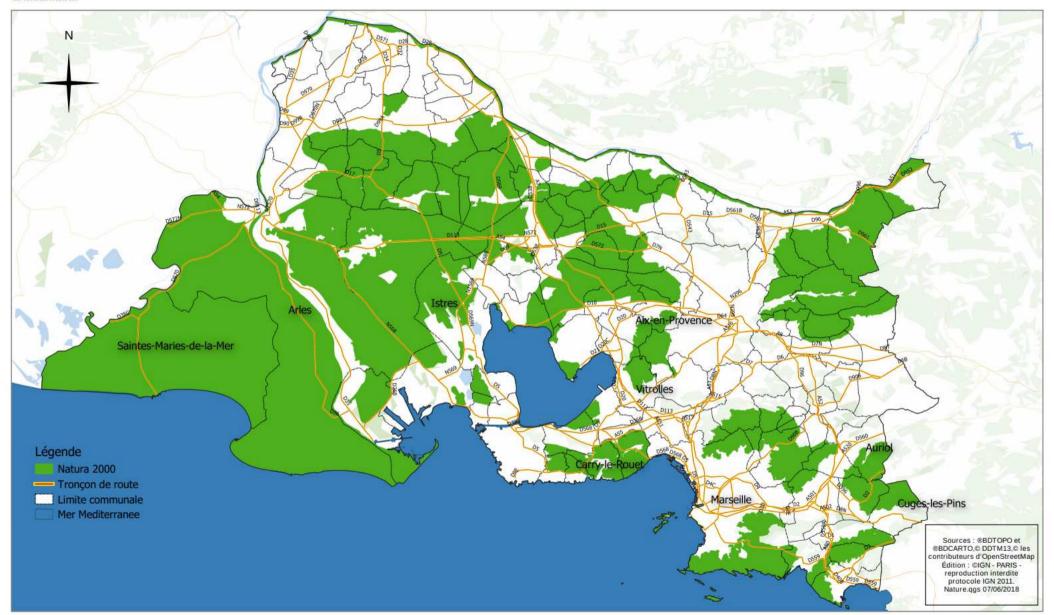
Liberté Égalité Fraternité

Visitez notre site internet : WWW.paca.developpement-durable gouv fr



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE Direction départementale des Territoires et de la Mer

Natura 2000



Natura 2000 en PACA

Classement national sur 92 depts	département	% surface départementale en site Natura 2000
1er	BOUCHES-DU-RHONE	51
4ème	HAUTES-ALPES	38
5ème	ALPES-MARITIMES	33
11ème	ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE	28
19ème	VAR	18
36ème	VAUCLUSE	13

- 126 sites Natura 2000 au total (+2 LR / PACA);
- 94 sites « habitats » (ZSC) / 32 sites « oiseaux » (ZPS) ;
- 32 % du territoire régional ;
- 70 % des communes ;
- 80 % de la population.



Transcription en droit français dans le code de l'environnement

- Partie législative : section 1 sites Natura 2000
 - L414-1 (introduction);
 - L414-2 (document d'objectifs)
 - L414-3 (contrats)
 - L414-4 (incidences)
 - L414-5 (sanctions)



Transcription en droit français

Partie réglementaire :

- R414-1 : liste d'habitats et espèces pour la désignation des ZSC - arrêté du 16/11/01 modifié
- R414-2 : liste d'oiseaux justifiant la désignation des ZPS arrêté du 16/11/01 modifié
- R414-3 à 7 : procédure de désignation
- R414-8 à 11 : comité de pilotage et Docob
- R414-12 à 18 : contrats et charte Natura 2000
- R414-19 à 26 : évaluation des incidences
- R414-27 à 29 : régime d'autorisation propre à Natura 2000





















La démarche française

Contribuer à conserver la biodiversité Contribuer au développement durable des territoires

Maintenir le bon état de conservation des habitats et des espèces Initier un nou∨eau mode de gouvernance des territoires Favoriser une prise de conscience collective sur les enjeux écologiques

- Développer les connaissances sur les habitats et les espèces
- Gérer les sites Natura 2000 et les usages de l'espace
- Organiser les rôles / responsabilités (État, élus locaux, contractants...)
- Favoriser la concertation et les partenariats à toutes les échelles
- S'articuler avec les autres politiques et dispositifs de gestion de l'espace

- Valoriser les produits des territoires (biodiversité, tourisme, qualité...)
- Sensibiliser et éduquer



- Mailler les territoires pour former un réseau écologique cohérent à l'échelle de
- l'Europe
- Animer des réseaux d'acteurs (mutualisation, échanges, charte..)



Les grandes phases



Sites N2000

Ex.: FR9301540

Gorges de Trévans

DOCOB

DOcument d'OBjectif

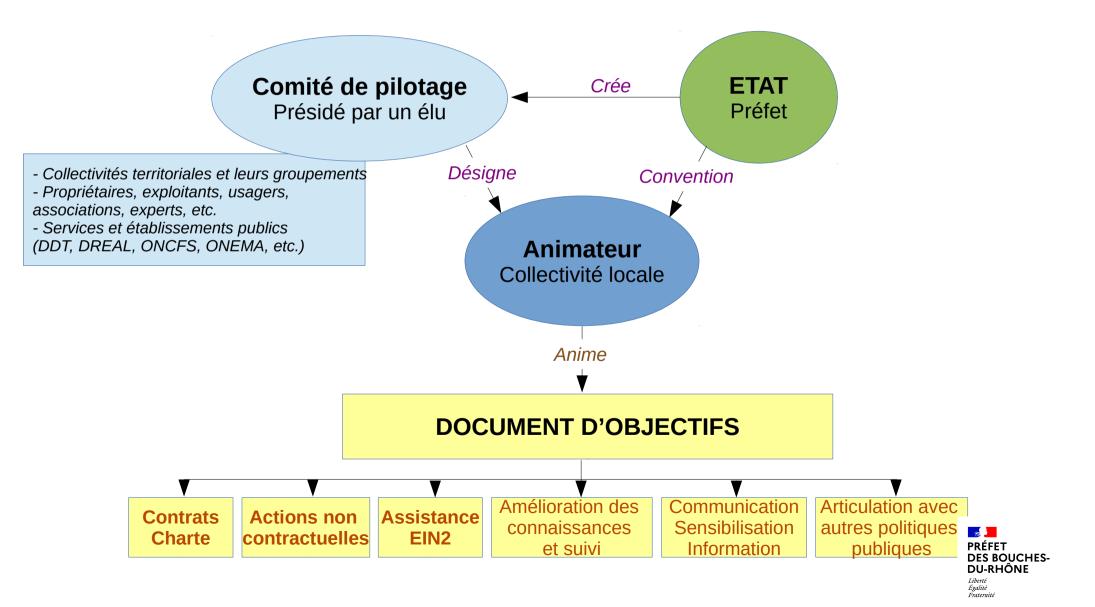
Contrat N2000 Sensibilisation Communication Connaissance





La démarche française

Seconde phase : animation des DocOb :



Financement Natura 2000

- Une politique européenne qui fonctionne par période de programmation (7 ans)
- Sources de financement : 3 types de crédits
 - Européens
 - Nationaux
 - Collectivités territoriales
 - Autres financeurs (ex : Agence de l'eau...)





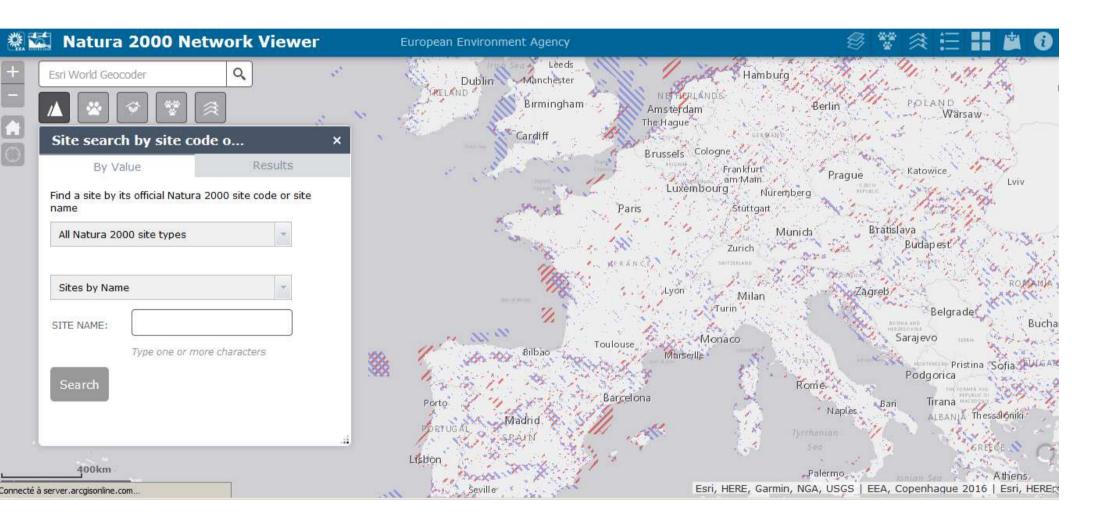
Financer quoi?

- Animation des sites Natura 2000
- Élaboration ou la révision des DOCOB
- La contractualisation
- La connaissance et l'évaluation



Viewer européen N2000

http://natura2000.eea.europa.eu/

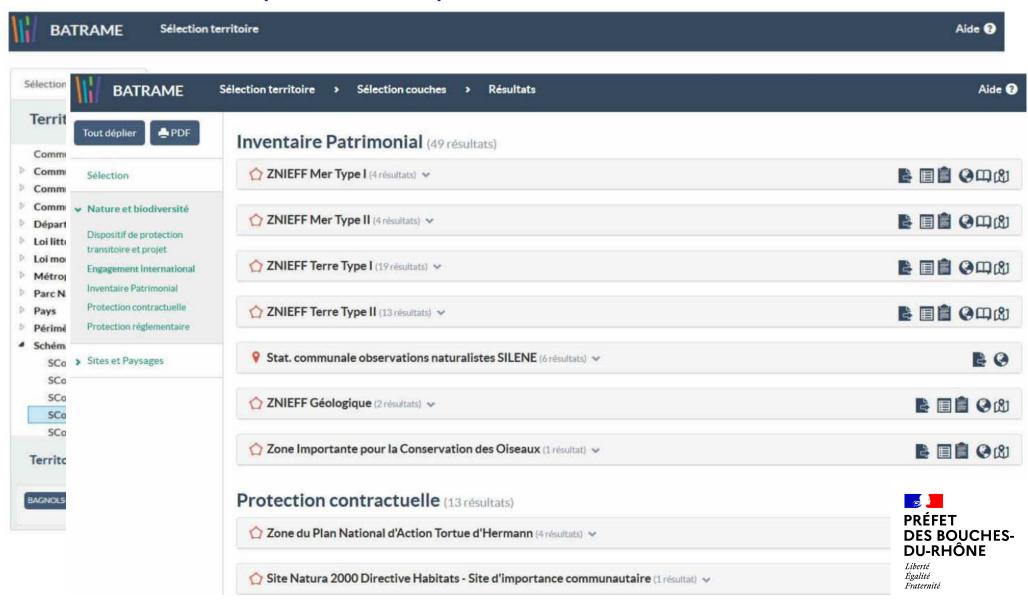






Base Territotiale Régionale AMénagement Environnement

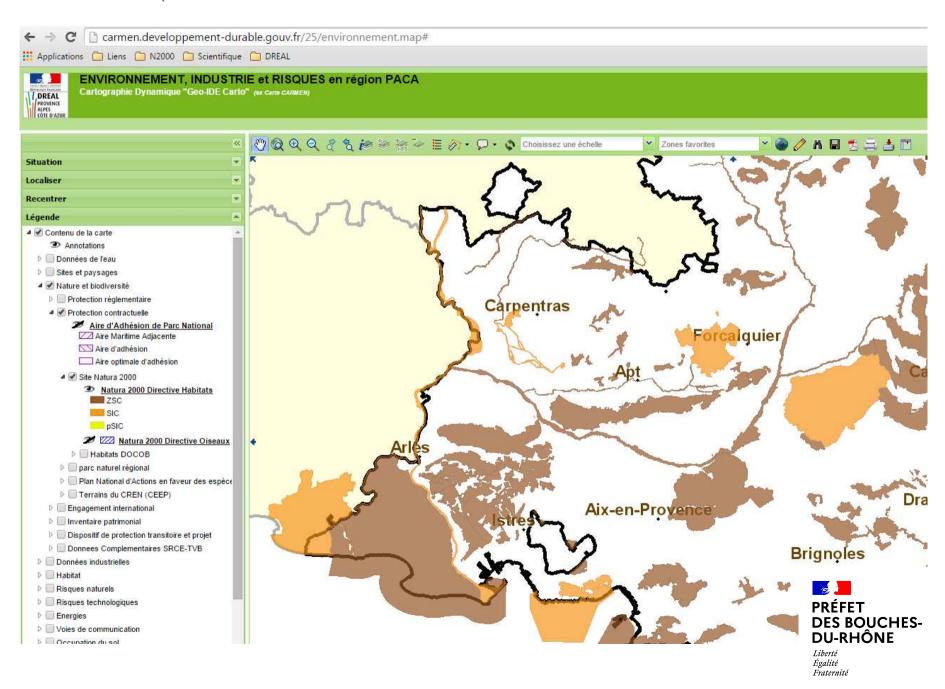
http://batrame-paca.fr/recherche/territoire





CARMEN Géo-IDE

Rubrique Nature et Biodiversité/Protection contractuelle/Site Natura 2000



Habitats et espèces à enjeux sur les sites du réseau Natura 2000





INPN

https://inpn.mnhn.fr/accueil/index







À PROPOS

ACTUALITÉS

CONTEXTE

PROGRAMMES

DONNÉES & OUTILS

PARTICIPER

À LA UNE



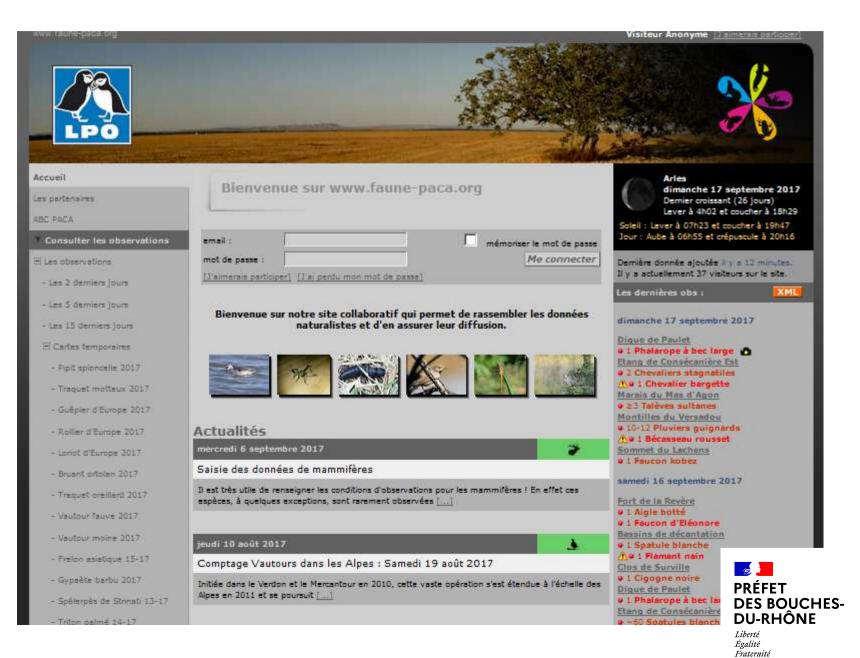
Natura 2000	Ok
Rechercher des données sur une	espèce
Nom Latin ou Vernaculaire	Ok





Faune PACA

http://www.faune-paca.org/



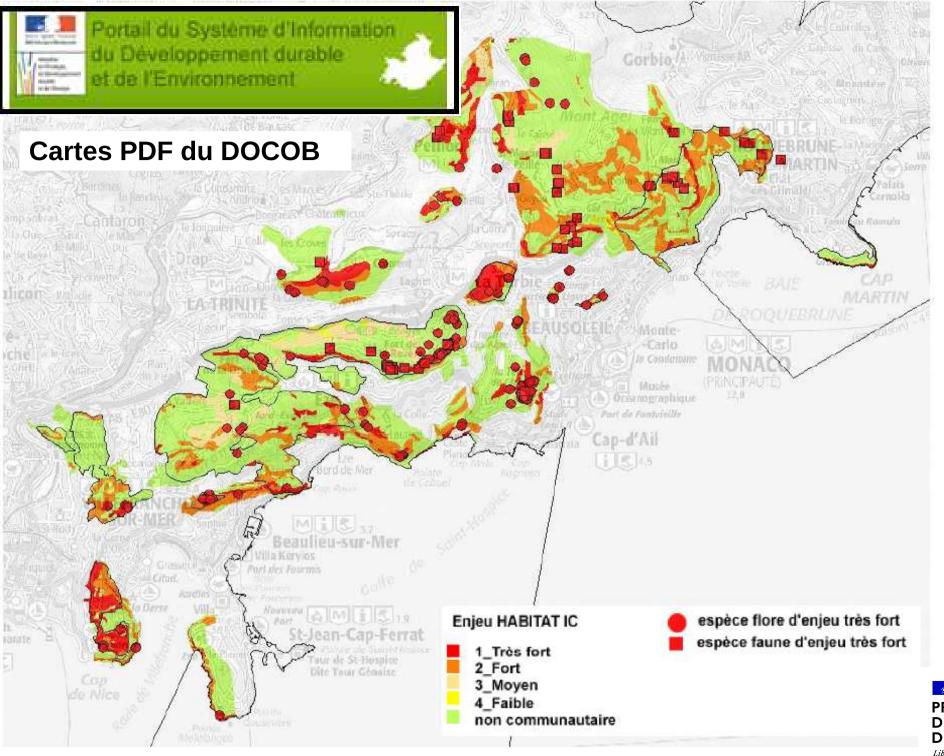


Figure 44. Localisation des enjeux de conservation pour les habitats et les principales espèces N2000.



TRES FORT Assez rare, faible densité

Espèce protégée (voir statuts détaillés en annexe)

Barbastella barbastellus



Situation en PACA

Carte PACA dynamique : voir www.silene.eu

L'espèce est présente en petites populations très fragmentées et rares en PACA, du fait de la rareté de son habitat préférentiel, les vieux arbres sénescents, et de la fragmentation de son habitat de chasse. Elle est très rare dans le sud méditerranéen de la région et plus régulière dans les zones de montagne; 3 gîtes à fort enjeu sont notamment connus dans les Hautes-Alpes. Quelques preuves de reproduction sont d'ailleurs connues en montagne.

Ecologie & principaux habitats

Espèce typique des régions boisées de plaine et montagne, elle a une nette préférence pour les forêts mixtes âgées. L'hibernation se fait de façon solitaire dans des gîtes variés (tunnels désaffectés, grottes, fissures, arbres creux, caves...). Les gîtes de mise bas sont principalement des bâtiments, des cavités dans les troncs ou des fissures, à cette période elle forme de petites colonies de 5 à 40 individus.

Elle chasse préférentiellement en lisière, le long de couloirs forestiers ou au niveau de la cime des vieux arbres se nourrissant principalement de petits papillons. Elle ne se déplace que peu autour des gîtes.



DESSIN: J. MONTANO-MEUNIER
Espèce de taille moyenne, 4,5 à 6 cm pour une envergure de 24,5 à 28 cm et
un poids de 6-13,5 g. Son pelage est sombre et sa face noirâtre est
caractéristique, elle possède un museau court, des oreilles très larges dont les
bords internes se rejoignent sur le front. Ses yeux sont minuscules et

Etat de conservation en France

MEDIT ALPIN mauvais inadéquat

Milieu important Milieu secondaire







PHOTO: M. ANDERA

Facteurs de vulnérabilité

Colonies (quelques dizaines d'individus) : très sensibles au dérangement et aux épidémies.

dissimulés en limite des oreilles.

- Faible fécondité (1 jeune / an).
- Hibernation : risque de dérangement en hiver.
- Régime alimentaire spécialisé (papillons) : peut difficilement se reporter sur d'autres types de proies.
- Espèce cavernicole et lucifuge : sensible au dérangement.
- Effectifs en fort déclin en PACA.

Actions favorables

Sur les secteurs ou l'espèce est avérée ou fortement potentielle :

- Protéger et restaurer des gîtes cavernicoles et arboricoles.
- Maintenir des secteurs forestiers de feuillus et/ou des pinèdes autochtones diversifiés.
- Favoriser des secteurs riches en insectes en milieu agricole et forestier.
- Conserver les corridors biologiques, notamment les ripisylves et favoriser les « effets lisières »
- Éviter les traitements chimiques et limiter l'emploi d'éclairage;
- Garantir la qualité des eaux.



ELEMENTS D'APPRECIATION DES INCIDENCES

Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- Tous travaux au sein de grottes (éclairage, aération, fouilles archéologiques, etc.).
- Fréquentation humaine de grottes (spéléologie).
- Tous travaux au sein de forêts présentant des arbres gîtes.
- Sylviculture intensive.
- Éclaircissement et nettoyage massifs des sous-bois.

	Périodes sensibles					L	Légende sensibilité		Fort	Mo	Moyen		
	Printemps				Eté			Automne			Hiver		
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv.	Fev.	
	Hiberna- tion	Transit		Naissance & élevage des jeunes		Transit & accouplement			Hiber	ernation			
Gite repro							10						
Gite hiver													
Gite transit													
Hors gite													

Principaux risques d'incidences

	Caracteristiques du projet	Sensibilite	risques		
BRUIT	bruit (engins motorisés, chantier)	Gite	risque majeur de dérangement		
BR	fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement)	Gite	risque majeur de dérangement		
š	modification des eaux souterraines (pompage, pollution)		risque peu probable a priori		
EAUX	modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage, enrochement)		risque peu probable a priori		
Sous	terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage)		risque peu probable a priori		
	forte artificialisation des sols (béton, goudron), bâtiments, parkings		risque peu probable a priori		
	modification chimique des sols (épandage boues, engrais)	Hors gîte	risque si épandage massif dans des secteurs riches en papillons		
	excavation importante (> 2 m), carrière, tunnel	Gite	risque majeur de dérangement si projet de carrière (tirs, d'explosifs, vibrations) à proximité du gîte		
VEG.	changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation)	Hors gite	risque si surface conséquente (>10 ha) et si altération d'habitats propices à l'espèce		
	rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières)		risque peu probable a priori		
	ouvrage hydraulique ou linéaire, avec rupture de continuités écologiques	Hors gite	utilisation importante des corridors pour chasser et se déplacer		
DIVERS	mats, pylônes, câbles aériens, pâles	Hors gite	risque de collision sur pâles éoliennes		
	travaux en falaise	Gite	risque majeur de dérangement (tirs d'explosifs, vibrations)		
	éclairage noctume	Hors gîte	risque de dérangement		
	barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	Gite	risque majeur si obstruction par mur plein ou grillage		

Le risque majeur est le dérangement de colonies dans les gîtes, en hiver comme au printemps-été. Tous les travaux réalisés dans ou à proximité immédiate d'un gîte doivent donc prendre un maximum de précautions (adaptation du calendrier des travaux, encadrement par l'animateur local du site Natura 2000).

Recommandations

Hors des gîtes, le risque d'incidence reste globalement modéré, compte tenu des zones très spécialisées exploitées par l'espèce (lisières,...). Certains types d'aménagement peuvent toutefois induire un risque significatif (ex : parc éolien implanté sur un corridor).

Il est donc recommandé au porteur de projet de consulter le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 concerné, pour vérifier si des secteurs sensibles sont recensés.

Liens utiles

DOCOB: www.side.developpement-dural Fiches INPN: http://inpn.mnhn.fr/site/nati Données naturalistes: www.silene.eu DREAL: www.paca.developpement-dural



L'évaluation des incidences







Cadre réglementaire

Article 6.3 de la Directive Habitats :

- « Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. »
- « Les autorités nationales [...] ne marquent leur accord qu'après s'être assurées que le plan ou projet ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné. »

Introduction de la notion d'évaluation appropriée des incidences au titre de Natura 2000



Notions et définitions

Les grands principes :

- → Évaluer les incidences des plans et projets sur les sites N2000 ;
- Assurer la compatibilité des projets avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000;
- Approche concertée intégrant, dès la conception des projets, la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire;
- → Une démarche :
 - » en amont
 - » itérative : évolution du projet
 - » proportionnée à l'importance de l'opération et aux enjeux de conservation des espèces et habitats



Cadre réglementaire

La transposition française :

- Législatif: articles L.414- 4 et 5 du Code de l'environnement
- Réglementaire : articles R.414-19 à R.414-29 du Code de l'environnement
 - » décret du 9 avril 2010 (Circulaire du 15 Avril 2010)
 - » décret du 16 août 2011 (Circulaire du 26 décembre 2011)

S'applique aux sites des directives oiseaux et habitats (SIC, ZSC, ZPS et pSIC) sur le domaine terrestre comme sur le domaine marin



Cadre réglementaire

En clair....

- champ d'application touchant :
 - au déclaratif ;
 - aux documents de planification ;
 - aux interventions et activités humaines en milieu naturel ;
- Appui au maximum sur les réglementations existantes ;
- Principe de listes positives ;
- Un régime propre d'autorisation lorsqu'il n'existe pas d'encadrement;
- Hors listes : une procédure « filet ».

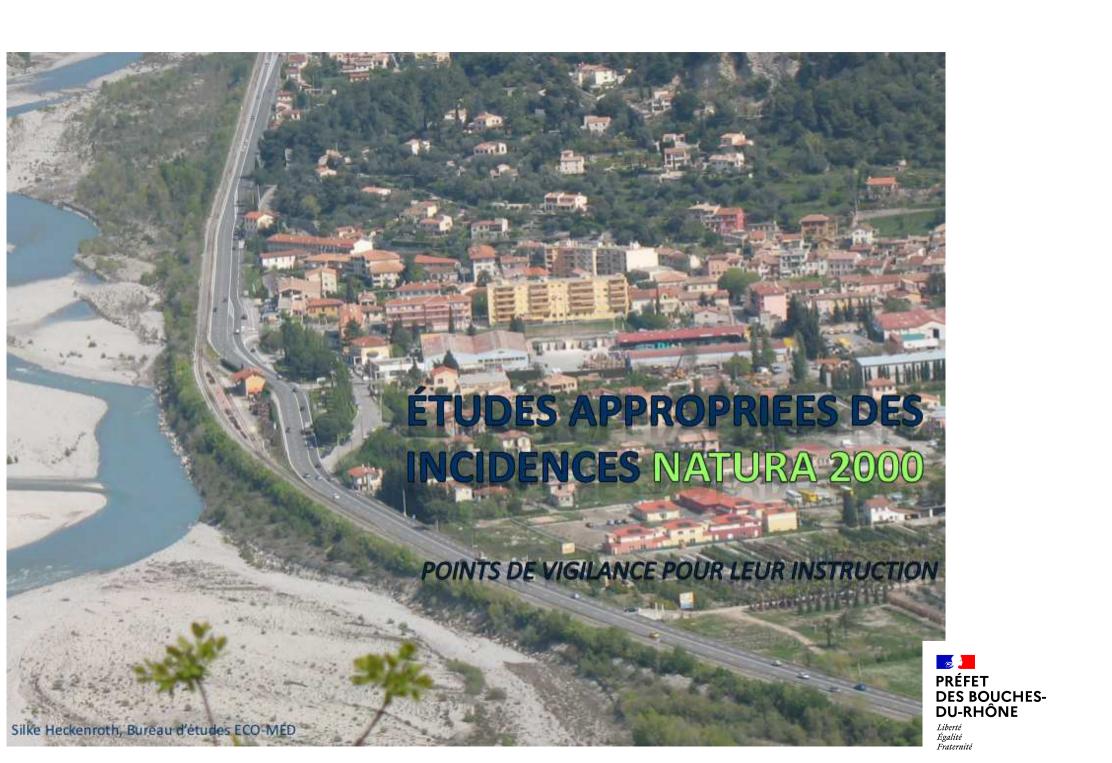


Contenu d'un dossier

> Dans tous les cas, le dossier doit être conclusif :

- Raisons pour lesquelles les impacts potentiels identifiés ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation;
- Tient compte des éventuelles mesures de réduction ou de suppression ;
- La conclusion porte sur le caractère significatif des incidences par habitat et espèce;
- La conclusion porte également globalement sur l'intégrité du site.







Facteurs indispensables à une étude de qualité

ETAT INITIAL



- une équipe pluridisciplinaire (experts de chaque groupe taxonomique à considérer)
- périodes de prospections adéquates (4 saisons)
- descriptif des méthodes d'inventaires appliquées et des techniques utilisées
- indication des sources de données présentées
 (bases de données, consultations d'experts, noms des auteurs ...)











- une zone d'étude pertinente
- localisation des données (cartographie précise)
 - information sur le statut des espèces (nicheuses, hivernantes, migratrices)
 - consultation du DOCOB, si possible
 - pour les habitats naturels: indication du code
 EUR27











Une équipe pluridisciplinaire : investigations sur le terrain (différentes méthodes et techniques employées par

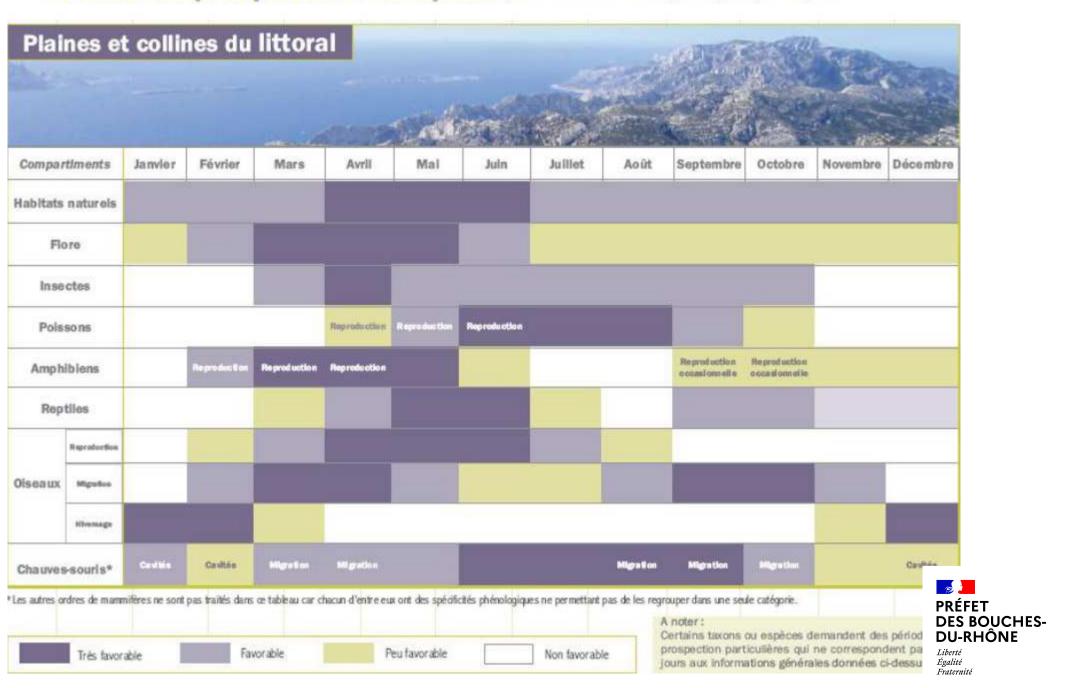
groupe taxonomique)



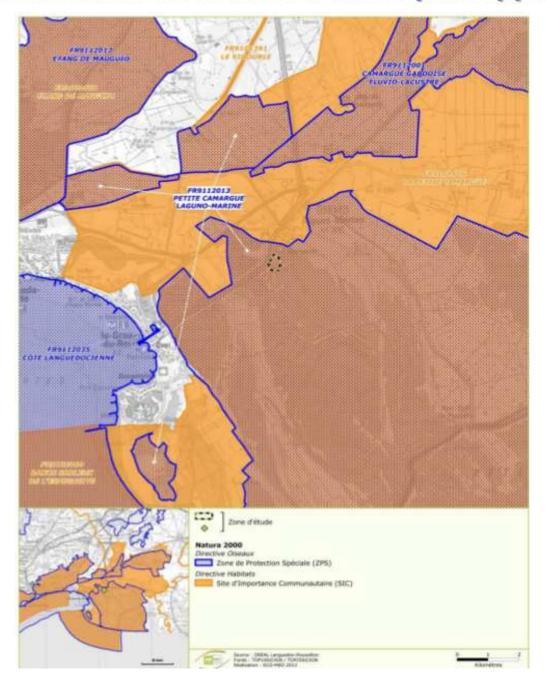




Période de prospections adéquate par zone biogéographique



Localisation de la zone d'étude par rapport au réseau Natura 2000

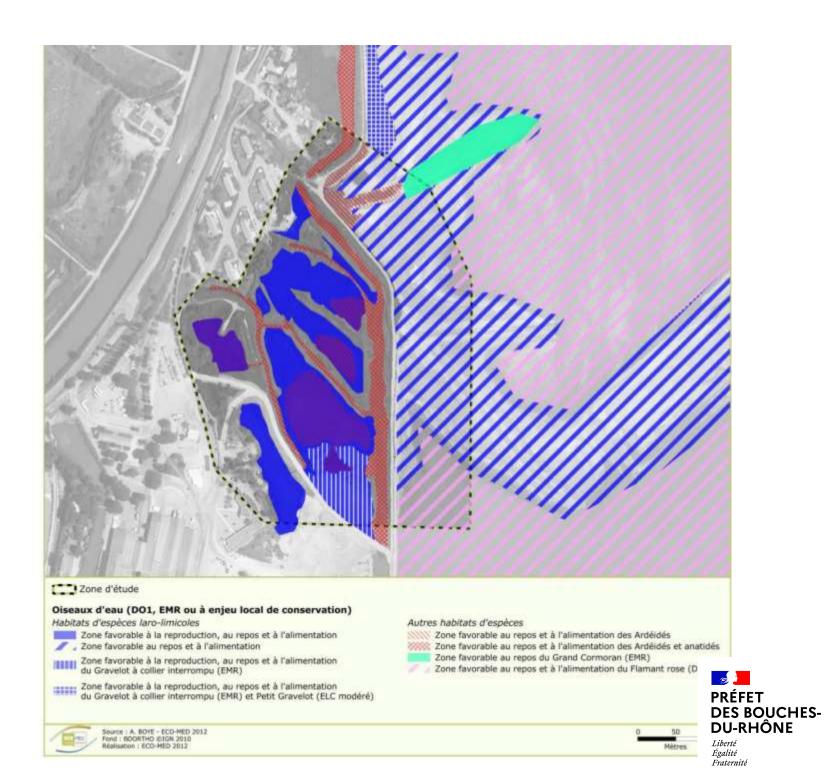




Zone d'étude Espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux Espèces migratrices régulières Espèces à enjeu local de conservation modéré Aigrette garzette Canard chipeau Thevalier guignette Avocette élégante ▲ Chevalier gambette d Huppe fasciée * Echasse blanche Cygne tuberculé petit gravelot # Flamant rose Grand cormoran Rousserole turdoïde Martin-pêcheur d'Europe Gravelot à collier interrompu Héron cendré **19** Huîtrier pie PRÉFET Mouette rieuse **DES BOUCHES-**▲ Tadorne de Beion **DU-RHÔNE**

Source: A. BOYE - ECO-MED 2012 Final / BDOILTHO (DIGN 2010 Réalisation : ECO-MED 2012

Localisation et cartographie des habitats d'espèces Natura 2000





EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE NATURA 2000

- descriptif détaillé du projet (aussi infrastructures annexes)
- évaluation des atteintes sur chaque élément Natura 2000 en fonction des différentes phases (chantier, exploitation, démantèlement, réaménagement)
- durée des atteintes (temporaires / permanentes)
- effets cumulés, effets induits
- prise en considération des fonctionnalités / continuités écologiques du secteur



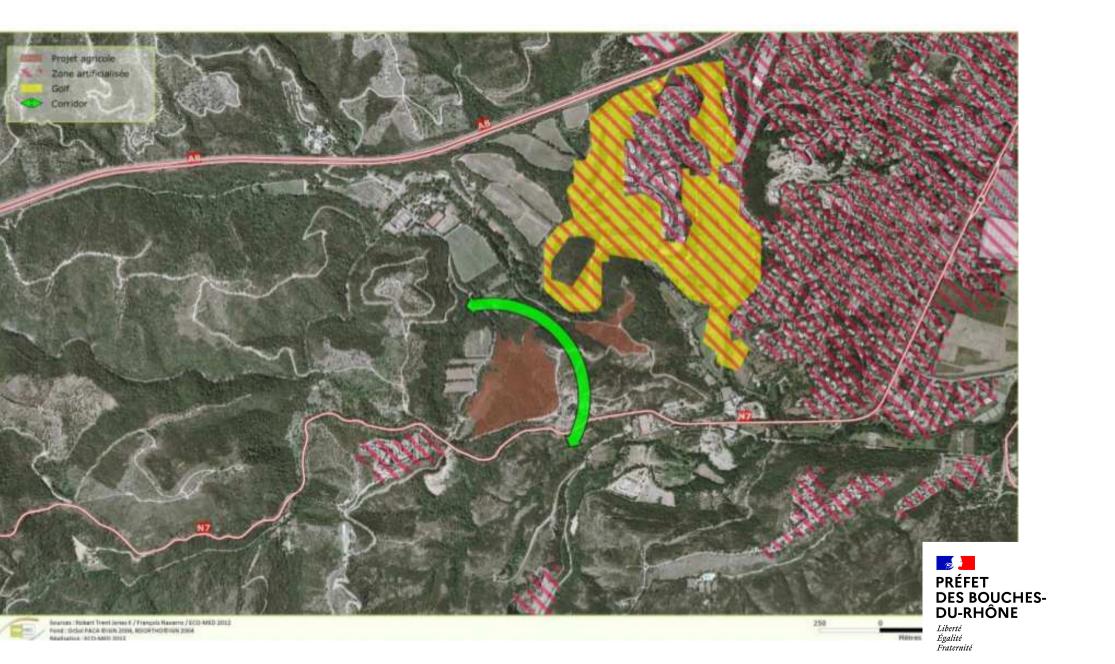






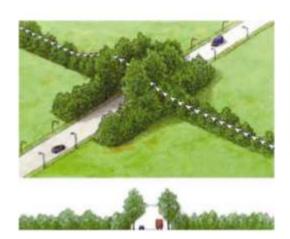


Prise en considération de la fonctionnalité écologique du secteur

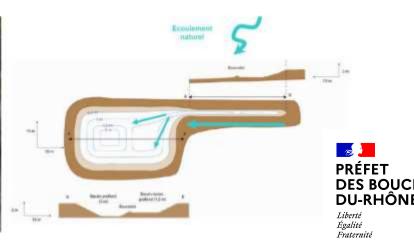


PROPOSITION DES MESURES

- présentation des alternatives, variantes du projet
- démonstration des efforts du maître d'ouvrage d'atténuer les incidences
- favoriser les mesures d'évitement et de réduction aux mesures de compensation (incidences significatives)
- qualité des mesures (est-ce qu'elles sont opérationnelles, adéquates, réalisables, dans quel délai?)









Je vous remercie pour votre attention





